

**Présentation des propositions
de Frédéric Mitterrand
pour le développement
de la lecture**

Mardi 30 mars 2010

contact Presse

**Département de l'information
et de la communication**
Service de presse
Tél. : 01 40 15 80 55
service-presse@culture.gouv.fr



Sommaire

- p.3 14 propositions pour le développement de la lecture
- p.7 Proposition 1 : Un nouveau projet pour la bibliothèque publique d'information (Bpi) pour en faire un établissement pilote et innovant en matière de lecture publique
- p.8 Proposition 2 : Développer l'action de la Bibliothèque nationale de France en direction des populations éloignées de la lecture
- p.9 Proposition 3 : Étendre les horaires d'ouverture pour les 50 bibliothèques municipales les plus importantes
- p.10 Propositions 4 à 7 : Proposer aux collectivités territoriales un contrat numérique pour les bibliothèques se déclinant en 4 volets
- p.12 Proposition 8 : Lutter contre les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture par la création de « contrats Territoires-lecture »
- p.13 Proposition 9 : Soutenir et accompagner les associations qui travaillent au développement de la lecture chez les jeunes et auprès des populations éloignées de la lecture
- p.15 Proposition 10 : Une nouvelle fête du livre à l'impact populaire accru : A vous de lire !
- p.16 Proposition 11 : Familiariser l'enfant avec la lecture dès le plus jeune âge : l'extension de l'opération « *Premières Pages* »
- p.18 Proposition 12 : Développer et coordonner les services numériques des bibliothèques françaises dans le cadre d'un Schéma numérique des bibliothèques
- p.19 Proposition 13 : Rénover les outils de connaissance de l'activité des bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire national pour une meilleure évaluation de leurs activités
- p.20 Proposition 14 : Proposer aux collectivités territoriales un système d'information partagé pour l'observation des politiques du livre et de la lecture

14 propositions pour le développement de la lecture

Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, souhaite placer la lecture au cœur des préoccupations de son ministère. Ce dernier doit jouer un rôle d'aiguillon et de partenaire vis-à-vis de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Son rôle prospectif, sa capacité à animer une réflexion collective et à inciter à l'expérimentation et à l'innovation sont déterminants pour modifier en profondeur les tendances à l'érosion de la lecture.

Ses 14 propositions prennent en compte l'évolution de la société, tant dans son contexte socio-économique que par la mutation des pratiques culturelles bouleversées par la révolution numérique. Elles s'appuient notamment sur un partenariat renouvelé, approfondi et durable avec les collectivités territoriales.

L'ensemble de ces propositions mobilisera près de 100 millions d'euros par an.

La dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français, publiée à l'automne 2009 par le Département Études Prospectives et Statistiques du ministère, a confirmé la lente érosion de la lecture traditionnelle chez les Français. A l'inverse, elle a révélé la montée de nouveaux usages de l'écrit et la structuration, pour les 14-25 ans, d'une véritable « génération des écrans », susceptible de retrouver le chemin de la lecture par l'intermédiaire des technologies numériques.

L'évolution défavorable de la lecture est un phénomène ancien, qui n'est pas spécifique à la France. Ainsi, la baisse de la fréquentation des bibliothèques est un phénomène réel mais lent.

Cette évolution n'est pas irréversible. Les dernières enquêtes menées aux Etats-Unis montrent une stabilisation après des années de baisse, attribuée à la mobilisation de tous les acteurs de la lecture publique outre-Atlantique.

Ces 14 propositions pour la lecture et les bibliothèques invitent précisément à la mobilisation de tous les acteurs de la lecture autour d'objectifs ambitieux.

Elles s'organisent autour de trois axes forts :

1 – Développer à partir de ses grands établissements nationaux (Bibliothèque publique d'information, Bibliothèque nationale de France) et manifestations nationales (une nouvelle fête du livre fondée sur un principe participatif) une action volontariste, fondée sur des principes nouveaux et visant l'exemplarité.

2 – Accompagner les acteurs territoriaux pour répondre à ces nouveaux défis :

- Favoriser la fréquentation des bibliothèques publiques en augmentant leur amplitude horaire,
- Mettre en place de nouveaux contrats « Territoires-lecture » avec les collectivités territoriales afin de mobiliser l'ensemble des acteurs pour développer les pratiques de lecture,
- Proposer aux collectivités territoriales un « contrat numérique » pour leurs médiathèques afin de mieux faire face aux nouvelles pratiques liées à l'émergence d'une culture de l'écran,
- Mettre en œuvre la formation nécessaire pour développer les compétences adéquates des agents publics.

3 – Encourager le travail de fond des associations qui œuvrent en direction des jeunes, en direction des populations en situation d'exclusion sociale, sur les territoires ruraux, vis-à-vis des populations d'origine étrangère et les populations dites « empêchées » (prison, hôpital...) ainsi que les personnes handicapées.

Ces propositions s'adressent aux services de l'Etat, tout d'abord, invités à mieux coordonner leur action et au ministère de la Culture et de la Communication, dont le principal levier d'action, la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, doit rénover son projet culturel, retrouver la voix de l'innovation et de l'exemplarité, redevenir une référence internationale en la matière.

Elles s'adressent également aux collectivités territoriales, parce l'engagement des collectivités est irremplaçable pour faire fonctionner le premier réseau culturel français fort de ses 16 000 structures.

Le rôle de l'Etat est avant tout celui d'un partenaire fidèle et attentif. Sa mission est d'éclairer l'avenir et de montrer le chemin à un moment où les usages des bibliothèques changent, notamment du fait du numérique.

Ces 14 « propositions » invitent au dialogue et à l'approfondissement dans un partenariat renouvelé et durable avec les collectivités territoriales.

Elles affichent enfin la certitude que l'espace virtuel ne supprimera pas le besoin de lieux physiques pour le lecteur de demain, pour peu qu'ils sachent se rénover et deviennent aussi mobiles que les usages et les publics.

Récapitulatif des propositions :

I – Adapter les bibliothèques aux nouveaux usages de lecture et au numérique.

I-1 Rendre à la BPI son rôle d'établissement pilote en matière d'usages et développer l'action de la BnF en direction des populations éloignées de la lecture.

1. Proposition : nomination d'un nouveau directeur à la BPI ; lancement d'une mission d'appui de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles et de l'Inspection Générale des Bibliothèques.

2. Proposition : nouveau projet pour le Haut-de-Jardin de la BnF, site François Mitterrand, avec l'objectif d'une diversification sociale de ses publics.

I-2 Intensifier les projets d'extension des horaires d'ouverture, afin de rattraper les standards européens en la matière.

3. Proposition : passer à 50 heures d'ouverture pour les 50 premières bibliothèques françaises d'ici à 5 ans.

I-3 Proposer aux collectivités un « contrat numérique pour les médiathèques » à l'heure de la génération des écrans

4. Proposition : d'ici à 2015, l'ensemble des bibliothèques et médiathèques des communes de plus de 20000 habitants seront informatisées, disposeront d'un site internet et offriront des ressources électroniques à leurs lecteurs ainsi qu'un accès à Internet, de préférence de manière gratuite pour l'utilisateur.

5. Proposition : partenariat avec 5 grandes bibliothèques ou fonds régionaux pour la création de 5 bibliothèques numériques de référence.

6. Proposition : moderniser les 80 millions du concours particulier « bibliothèque » de la Dotation Globale de Décentralisation en l'adaptant aux nouveaux usages numériques en matière de lecture.

7. Proposition : moderniser la mise à disposition gratuite des conservateurs d'Etat par le moyen de conventions tournées, notamment, vers l'expertise numérique.

II. Encourager les opérations innovantes promouvant « la culture pour chacun », notamment en direction des jeunes publics.

II-1 Lancer les « contrats-territoires-lecture ».

8. Proposition : 2 millions d'euros en faveur de projets de territoire innovants en matière de lecture publique, plus particulièrement ciblés dans les quartiers périphériques et les zones rurales.

II-2 Soutenir et accompagner les associations qui travaillent au développement de la lecture.

9. Proposition : multiplier par deux les aides allouées aux grandes associations de lecture publique et passer de 600 000 à 2 millions d'enfants touchés par leurs actions (soit 15% de la population scolarisée jusqu'au lycée).

II-3 Moderniser la manifestation nationale de promotion de la lecture.

10. Proposition : « Lire en fête » devient « A vous de lire ! », manifestation participative et populaire, davantage centrée sur les petites et moyennes collectivités locales, en partenariat avec l'Education nationale, France Télévisions et avec la participation du secteur marchand.

II-4 Accompagner la découverte du livre par les plus jeunes, avec l'appui des professionnels de la petite enfance.

11. Proposition : étendre l'opération « Premières pages » (remise aux familles, à chaque naissance, d'un album original et d'un guide de lecture) à la moitié des départements français d'ici à 5 ans.

III. Rendre plus efficace l'action des pouvoirs publics en matière de développement de la lecture.

III-1 Coordonner l'action de l'Etat (culture et enseignement supérieur) et des collectivités territoriales en matière de lecture.

12. Proposition : pérenniser le dialogue issu du Schéma Numérique des Bibliothèques remis à Frédéric Mitterrand par Bruno Racine en mars 2010 en créant un groupe de travail et en lui confiant la mise en œuvre du rapport (par ex. favoriser le signalement de l'offre spécifique des bibliothèques pour les handicapés ; plan de développement du e-book en bibliothèque, etc.)

III-2 Mieux connaître et faire connaître les lieux de lecture publique et leurs activités.

13. Proposition : modernisation du système d'information national de l'Observatoire de la Lecture Publique (élargissement du champ d'observation de 4 000 à 16 000 lieux de lecture publique ; adaptation aux échanges internationaux de données ; restitution dynamique des résultats via l'Internet).

III-3 Créer un système d'information partagé Etat/collectivités territoriales pour une meilleure connaissance des politiques du livre.

14. Proposition : mise en œuvre des propositions du rapport remis au ministère de la culture par le CREDOC sur ce sujet.

L'ensemble des 14 propositions faites par Frédéric Mitterrand aux partenaires de la politique de la lecture publique demande à être approfondi par un travail collectif restitué à l'automne 2010, à Nancy, lors des premières des « **Assises nationales de la lecture publique** », **organisées avec la Ville de Nancy et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.**

Proposition 1

Un nouveau projet pour la Bibliothèque publique d'information (Bpi) pour en faire un établissement pilote et innovant en matière de lecture publique

Contexte

En matière de lecture publique, le ministère de la Culture et de la Communication joue un rôle d'accompagnement vis-à-vis des collectivités territoriales, notamment par l'aide à l'investissement avec la Dotation Générale de Décentralisation et les aides aux fonds thématiques du Centre National du Livre.

La Bibliothèque publique d'information est le seul établissement de lecture publique national du ministère, aux côtés de la Bibliothèque nationale de France, dont les missions sont surtout patrimoniales. La Bpi constitue un important levier d'action, avec un budget global de fonctionnement de 25 millions. Lors de sa création et pendant de nombreuses années, elle a joué, au sein du Centre Pompidou, un rôle de modèle et d'innovation en matière d'offre de lecture. Elle a su s'adapter, prescrire et devancer l'évolution des pratiques de lecture.

Dans un contexte où les usages des lecteurs se modifient et où les incertitudes sur la place des bibliothèques dans la révolution numérique sont nombreuses, le ministre de la culture souhaite mobiliser intégralement **son principal outil, la Bibliothèque publique d'information (Bpi), en rénovant son projet.**

Proposition

Pour répondre à l'évolution des pratiques, la Bpi doit renouveler son projet, sa culture et ses modes de fonctionnement. **Elle doit redevenir un laboratoire d'expérimentation de pratiques innovantes dans tous les secteurs de la lecture publique, mais aussi jouer à plein son rôle de partenaire des bibliothèques territoriales, notamment dans son environnement francilien.** La Bpi être l'interlocuteur privilégié des bibliothèques territoriales mais aussi de tous les acteurs culturels désireux de toucher l'ensemble des bibliothèques françaises. Elle doit animer une réflexion nationale en matière de lecture publique en privilégiant l'expérimentation et l'innovation.

Surtout, et pour répondre à l'émergence de la génération des écrans et aux nombreuses interrogations sur la lecture des jeunes publics, de 0 à 20 ans, la Bpi doit participer activement à la réflexion en cours sur la désaffection des jeunes pour la lecture et envisager la mise en place d'une offre de fonds et service à destination des jeunes voire très jeunes lecteurs, en s'appuyant sur un état des bonnes pratiques menées en bibliothèques territoriales, mais aussi sur les associations qui œuvrent dans ce domaine, pour, dans un second temps, développer sa propre expertise.

Mise en œuvre

- **Recrutement d'un nouveau directeur,** investi d'une lettre de mission sur la rénovation du projet de l'établissement. Il prendra ses fonctions dès le mois d'avril 2010.

- **Une mission d'appui pilotée par l'Inspection générale des bibliothèques et l'Inspection générale des affaires culturelles** accompagnera la nouvelle direction dans les premiers mois de la prise de fonction et présentera les éléments d'un diagnostic sur les forces et les faiblesses de l'établissement.

Enfin, à l'issue de la réflexion à laquelle seront largement associés les personnels, les partenaires et la tutelle de la Bpi, **un nouveau projet d'établissement sera présenté d'ici à décembre.**

Proposition 2

Développer l'action de la Bibliothèque nationale de France en direction des populations éloignées de la lecture

Contexte

Composant phare du projet de la Bibliothèque nationale de France voulue par le Président François Mitterrand, la **bibliothèque d'étude du Haut-de-Jardin**, ouverte au public en 1996, a été conçue pour élargir la fréquentation au delà du public restreint des chercheurs. Le fonctionnement de cet élément original du projet culturel de la BnF pose aujourd'hui un certain nombre de questions :

- Une baisse tendancielle du public depuis 2004,
- Un public peu diversifié, essentiellement étudiant,
- Une faible utilisation des collections malgré leur richesse,
- Un public modérément satisfait des services proposés, à l'exception du cadre de travail.

Le bilan dressé par la BnF en 2008 fait donc apparaître un vieillissement de l'équipement et a conduit l'établissement à proposer différents scénarios d'évolution début 2009.

Objectifs

Faire de la bibliothèque du Haut-de-Jardin une bibliothèque modernisée en phase avec les missions élargies de la BnF et les demandes actuelles du public : nouveaux services, collections et équipements numériques, développement de centres de ressources spécialisés, réorganisation de l'offre culturelle, intégration du Centre national de littérature pour la Jeunesse / la Joie par les livres, ...

Relancer la fréquentation en engageant une diversification des publics : scolaires, retraités et inactifs, familles, personnes handicapées, etc.

Mise en oeuvre

Mise en place d'un projet triennal en coordination avec la modernisation de la Bibliothèque publique d'information avec un premier bilan à mi-parcours.

Budget

Budget de 1 M€ sur 3 ans (2010-2012) dégagé par l'établissement en redéploiement.

Proposition 3

Etendre les horaires d'ouverture pour les 50 bibliothèques municipales les plus importantes

Contexte national

Les 50 bibliothèques municipales implantées dans les 50 collectivités les plus densément peuplées après Paris ouvrent en moyenne 38h par semaine.

Elles sont susceptibles de toucher a minima dix millions de lecteurs et davantage si l'on considère le bassin élargi des communes et agglomérations.

Neuf de ces établissements offrent un accès à leurs collections et services plus de 45 heures par semaine mais la marge de progression est grande avant d'atteindre la moyenne européenne de 58h.

Alors que le public de la culture est de plus en plus sensible à l'adaptation des équipements aux rythmes de vie et aux nouveaux usages, l'évolution de l'amplitude des horaires d'ouverture est un sujet majeur.

Dans tous les cas, il apparaît qu'un projet d'extension des horaires d'ouverture d'une bibliothèque municipale s'inscrit dans le cadre d'un projet d'établissement, qui examinera aussi l'harmonisation des horaires, les tarifs, les attentes des publics... et se prépare, en amont, avec les personnels titulaires, qui seront le cheville-ouvrière de la réussite.

Proposition

Après une expérimentation menée en 2008 et 2009 en collaboration avec 3 collectivités, le ministre a pu affiner son projet et lui donner 2 objectifs majeurs :

- accompagner 50 collectivités dans leur souhait de porter à 50h l'ouverture hebdomadaire de leur bibliothèque municipale, d'ici 2015 :

- 50 établissements, implantés dans des villes de +100 000 habitants, pour garantir des moyens suffisants pour accompagner le projet et une plus grande flexibilité des recrutements
- apport financier de l'Etat, mais dégressif, sur 3 ans : le coût pris en compte est celui des vacataires recrutés pour le projet (à hauteur de 1/3), qui permet de favoriser les recrutements de vacataires étudiants, selon la volonté du ministre et au terme du rapport rendu conjointement sur le sujet en 2008 avec l'Enseignement supérieur.
- budget prévisionnel : 2008 = 22 200 € / consommés (1 site) ; 2009 = 40 000 € / consommés (+2 sites) ; 2010 = 200 000 € programmés (+ 9 sites envisagés) ; 2011 = 375 000 € (+ 10 sites) ; 2012 = 600 000 € (+ 15 sites) ; 2013 = 710 000 € (+ 15 sites) ; 2014 = 375 000 ; 2015 (125 000 €).

- modéliser des situations-types, pour un recueil de « bonnes pratiques » à disposition des collectivités : création d'un outil d'aide à la réflexion et la décision des élus.

A partir de 2010 et jusqu'en 2015, l'opération prendra son plein essor : l'Etat accompagnera 8 à 10 projets par an, pour atteindre la cible de 50 collectivités dotées d'une bibliothèque ouvrant 50h par semaine.

Propositions 4 à 7

Proposer aux collectivités territoriales un contrat numérique pour les bibliothèques se déclinant en 4 volets

Contexte :

Depuis une trentaine d'année la France s'est dotée d'un réseau de bibliothèques de qualité, tant dans les zones urbaines que rurales. La bibliothèque constitue l'un des premiers équipements culturels de proximité.

Aujourd'hui, cet équipement, où le livre trouve une place de choix, s'interroge sur son avenir du fait du développement de nouveaux usages, liés à la « culture de l'écran », que l'enquête sur les pratiques culturelles des Français, publiée à l'automne 2009, a révélée.

Or, aujourd'hui, si 87 % de nos bibliothèques sont informatisées, **seules 65 % d'entre elles offrent un accès public à internet**, gratuit uniquement dans 41% des cas. En outre, 1,3 % du budget d'acquisitions documentaires des bibliothèques municipales est consacré aux ressources électroniques.

Il convient d'accélérer et de développer la transition des bibliothèques traditionnelles vers le numérique et d'installer le numérique au cœur des bibliothèques en offrant services et collections numériques pour toucher de nouveaux publics.

Faute d'une telle démarche, le grand public aura tendance à dissocier bibliothèques et nouvelles technologies.

Objectifs :

Le ministère de la Culture et de la Communication souhaite proposer aux collectivités territoriales un « contrat numérique » reposant sur 4 axes afin que les bibliothèques soient aux premières lignes du développement numérique et soient identifiées comme des établissements modernes et attractifs au sein de la cité, en phase avec les mutations sociales et technologiques.

Quatre propositions :

1) L'extension des modalités de financement de l'équipement informatique au sein du concours particulier des bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) doit permettre à ce que d'ici 2015 toutes les bibliothèques des communes de plus de 20 000 habitants soient informatisées et proposent un accès public à internet.

2) L'outil de financement irremplaçable que représente le concours particulier de la DGD pour les bibliothèques sera réorienté. Le rattrapage du retard français en matière de constructions d'équipements permet de faire du concours particulier l'instrument principal pour la numérisation des collections et le développement des services numériques dans les médiathèques : sites internet, portails d'accès aux multiples ressources du web, services à distance, services d'autoformation...

3) La numérisation des contenus culturels patrimoniaux et leur diffusion au plus grand nombre doit s'appuyer sur les riches collections des bibliothèques territoriales. Un partenariat doit s'engager entre l'État et 5 grandes bibliothèques pour permettre la constitution, grâce aux crédits du concours particulier, de collections numérisées de premier plan au niveau régional.

4) La numérisation des contenus culturels patrimoniaux s'appuiera sur l'expertise des conservateurs d'État mis gratuitement à la disposition des collectivités territoriales dans les bibliothèques municipales classées sur la base d'un dispositif rénové de conventions orientées vers le numérique.

Mise en œuvre

Adaptation des textes régissant le concours particulier des bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) par l'introduction de nouvelles possibilités de subventions. Publication des deux textes concernés (décret et circulaire) à la fin du premier semestre 2010.

Opérations de sensibilisation et de médiation :

- **Organisation de formations d'élus** en collaboration avec le centre de formation de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC).
- **Rédaction de fiches pratiques** à destination des professionnels des bibliothèques, mises à disposition sur le site internet du ministère.
- **Formations** à décliner auprès des professionnels des bibliothèques : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), etc.

Pour mémoire

Les crédits auparavant consacrés par l'État aux bibliothèques territoriales (investissement et fonctionnement) ont été inscrits à compter de 1986, après les lois de décentralisation de 1982-83 au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD). Ils font l'objet d'un mécanisme spécifique, sous la forme d'un concours particulier. Ces crédits sont inscrits au budget du ministère de l'Intérieur (programme 122) et sont cogérés avec le ministère de la Culture et de la Communication.

Le concours est depuis cette date le principal outil d'aide de l'État au développement des bibliothèques territoriales (municipales et départementales de prêt).

Le montant des crédits s'élève à 80,4 M€ en 2010.

Budget prévisionnel :

Cette mesure s'appuie sur un redéploiement des crédits de la DGD.

Proposition 8

Lutter contre les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture par la création de « Contrats Territoires-lecture »

Contexte :

Les disparités territoriales d'accès aux pratiques de lecture demeurent dans notre pays, notamment dans les zones rurales, dans les quartiers périphériques et dans les zones dites « sensibles ». La mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs, en partenariat avec les collectivités territoriales, exige un dispositif conventionnel pluriannuel.

Proposition :

Création de Contrats Territoires-Lecture (CTL) : dispositif de conventionnement entre l'État et les collectivités territoriales pour élaborer et financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture.

Objectifs :

- Etablir un diagnostic des problèmes de lecture à l'échelle de territoires pertinents.
- Eviter l'empilement des dispositifs par la concertation entre l'État, les collectivités territoriales, les associations, mais également entre acteurs culturels, sociaux, éducatifs.
- Favoriser les actions en direction des populations les plus éloignées du livre et de la lecture.

Mise en oeuvre :

Les Contrats Territoires-Lecture porteront notamment sur :

- les actions en direction des quartiers prioritaires définis par le plan Dynamique Espoir Banlieues ;
- l'impulsion de politiques de réseau qui permettent aux grands établissements urbains de contribuer à l'animation des équipements de lecture publique situés en zone rurale ;
- la prise en compte de l'ensemble des formes d'exclusion, dont notamment celles nées de la perte d'inscription territoriale : nomadisme, expatriation, mal-logement...

Dispositif pluriannuel :

- 1^{ère} année : diagnostic des problèmes de lecture à l'échelle du territoire
- 2^e année : proposition d'actions ; élaboration d'une politique concertée entre acteurs locaux
En fonction des besoins diagnostiqués, la direction régionale des affaires culturelles contribue au financement du plan d'action en mobilisant des crédits d'investissement (concours particulier des bibliothèques de la dotation générale de décentralisation) en réponse aux déficits d'équipements (construction, informatisation...) et/ou des crédits de fonctionnement (enveloppe budgétaire des CTL) pour le développement d'animations et de services.
- 3^e année : mise en œuvre et évaluation des actions ; attribution d'un label « territoire-lecture ».

Financement

Apport de l'État à hauteur de 50 % dans la limite d'une enveloppe nationale de 2 millions €.

Proposition 9

Soutenir et accompagner les associations qui travaillent au développement de la lecture chez les jeunes et auprès des populations éloignées de la lecture

Contexte

La persistance de situation d'échec scolaire et d'illettrisme des jeunes et au sein de populations en situation d'exclusion sociale, ainsi que les interrogations sur le rôle du numérique dans l'évolution des pratiques de lecture exige des réponses publiques à la hauteur des enjeux. Des associations se sont impliquées avec engagement et efficacité pour transmettre et développer le goût de la lecture et des livres. Leurs actions méritent d'être mieux soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication, et de faire l'objet de conventionnements pluriannuels. L'action interministérielle mérite également d'être confortée.

Des réponses institutionnelles à approfondir

- Une plus grande prise en compte par le plan gouvernemental d'Education Artistique et Culturelle de la lecture. Les bibliothèques de lecture publique comptent plus de **3 millions de jeunes inscrits de 0-24 ans** (dont 2 millions de 0-14 ans), accueillent 100 000 classes par an (~2 M d'enfants) et forment des milliers de professionnels et de bénévoles.
- Le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place **le pôle des associations jeunesse (PAJ)** qui rassemble les associations dont les projets de développement de la lecture pour les jeunes sont soutenus par le Service du Livre et de la Lecture : ces associations perçoivent une aide annuelle de 300 000 € et touchent plus de **600 000 enfants de 0 à 18 ans** ou plus, ainsi que **des centaines de professionnels**
- Des **partenariats interministériels** de longue date existent sur la question entre le ministère de la Culture et de la Communication et l'Education Nationale et le ministère de la Justice et restent à nouer avec le ministère de la jeunesse et des Solidarités Actives ainsi que le Secrétariat d'Etat chargé de la famille et de la solidarité.

Objectifs

Prendre appui sur les acteurs associatifs et sur les bibliothèques de lecture publique pour **démultiplier le nombre de jeunes touchés** par les politiques de développement de la lecture et toucher ainsi jusqu'à 2 millions d'enfants, soit plus de 15% des jeunes scolarisés.

Mise en œuvre

Consultation préalable des acteurs et des partenaires interministériels afin de préciser les orientations à donner à l'action et de déterminer les acteurs les plus à même d'être porteurs de cette nouvelle dynamique.

Ces consultations, menées par le service du livre et de la lecture de la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles du MCC s'articuleront autour de deux axes principaux :

- les jeunes et la lecture à l'ère du **numérique**
- les jeunes **éloignés du livre** et de la lecture

Les modalités d'actions privilégiées seront de deux ordres :

- **l'implication des jeunes** en tant qu'acteurs et médiateurs de leurs pratiques,
- **la formation des professionnels**, notamment ceux de l'action sociale.

Exemples d'associations

- Actions de lecture de l'association *Lire et faire lire*, menées en petits groupes en milieu scolaire par des bénévoles de plus de 50 ans. Fondateur : Alexandre Jardin.
- Animations-lecture organisées par l'association *ACCES* (Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations) dans les consultations P.M.I., crèches familiales, relais d'assistantes maternelles, ...
L'association a commandité un documentaire, « Les livres, c'est bon pour tous les bébés » qui rend compte de ces animations.
- Actions menées en milieu rural par *ATD quart monde* : colportage de livres, ateliers dans des petites bibliothèques de proximité.
- « Autour du monde à premières vues » projet d'édition adaptée multimédia de l'association *Signes de sens* faisant appel à la pédagogie visuelle.
- L'action d'accompagnement vers la lecture (AVL) de l'*Association de la Fondation Etudiante pour la Ville* (AFEV).

Budget prévisionnel :

300 000 € pour le soutien aux actions retenues sur la base des consultations.

Proposition 10

Une nouvelle fête du livre à l'impact populaire accru : *A vous de lire !*

Contexte

Frédéric Mitterrand souhaite refonder la fête du livre pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication/CNL, initiée en 1989 et ayant connu plusieurs dénominations (La Fureur de Lire, Lire en Fête, etc.), sur un principe participatif pour accroître son impact populaire. Des partenariats nouveaux seront noués à cet effet.

Objectifs

Lire en fête devient « *A vous de lire !* », **manifestation participative et populaire**, davantage centrée sur les petites et moyennes collectivités locales, **s'appuyant sur un partenariat avec l'Education nationale** et sur la participation du secteur marchand. Un nouveau partenariat avec la SNCF donnera lieu à l'organisation d'un « Passe-Livre » national

La manifestation sera l'occasion de promouvoir le livre et la lecture dans les villes et villages, hors des lieux qui lui sont traditionnellement dédiés (les rues, les places, les marchés, les centres commerciaux, les terrasses des cafés, les parcs et jardins publics, les transports en commun..., sans oublier les hôpitaux et les maisons d'arrêt).

Elle mobilisera les professionnels du livre, auteurs, éditeurs, libraires, associations et fédérations d'éducation populaire, réseaux de lecture publique et de l'enseignement, ainsi que les responsables de lieux à vocation culturelle.

Elle reflètera la lecture dans toutes ses déclinaisons, des plus traditionnelles aux plus insolites : lecture d'un ouvrage en continu menée par le public, mise en espace de textes, textes choisis du livre « qui a changé ma vie », lecture en langage des signes, performances, bal littéraire, pique-nique littéraire, ou toute autre forme de lecture vagabonde. **Internet et ses réseaux sociaux décupleront ces initiatives, notamment sur le site.**

Mise en oeuvre

Le lancement de la première de la manifestation est prévu en 2010 **du 27 au 30 mai**.

Dans les librairies, *A vous de lire !* sera l'occasion de mettre en lumière le rôle essentiel de la librairie indépendante dans la diffusion du livre et l'accès à la culture. Toutes les librairies seront mobilisées, en particulier celles ayant reçu le label « Librairie indépendante de référence » (LIR). Toutes les librairies organisant des manifestations bénéficieront du routage direct du matériel de communication (affiches, signets, livret pour la jeunesse).

Dans les lieux d'hospitalisation, *A vous de lire !* mettra en œuvre des lectures et des animations littéraires dans les hôpitaux à destination des patients et du personnel hospitalier. Cette collaboration s'inscrit dans l'application de la convention relative au développement des activités culturelles dans les hôpitaux et du protocole d'accord entre le ministère de la culture et le ministère de la santé.

Dans les établissements scolaires, sur le thème « *mon livre préféré* », le ministère de l'Éducation nationale, le Syndicat national de l'édition et le CNL ont conçu un matériel pédagogique qui sera diffusé auprès des classes de CM1 et CM2. Une version téléchargeable sera proposée sur les sites www.avousdelire.fr et www.education.gouv.fr.

Le groupe Bayard et La Joie par les livres proposeront une plaquette de 100 titres pour la jeunesse. Elle sera diffusée à 300 000 exemplaires dans les librairies de premier niveau et les bibliothèques.

Budget

750 000 € sur le budget du Centre national du livre.

Proposition 11

Familiariser l'enfant avec la lecture dès le plus jeune âge : l'extension de l'opération « *Premières Pages* »

Le ministère de la Culture et de la Communication et la Caisse nationale des Allocations Familiales se sont associés pour lancer l'opération « *Premières pages* », une action destinée à familiariser l'enfant avec le livre dès son plus jeune âge. Pour toute nouvelle naissance ou adoption, un lot est offert à chaque famille, composé d'un album original, d'un guide à destination des parents et de conseils de lecture.

Objectifs

Extension de l'opération à la moitié des départements d'ici à 2015.

Cette opération vise à contribuer à une **réduction des inégalités en matière d'accès à la lecture et à la maîtrise de l'écrit**, fondement de l'exercice de la citoyenneté et d'une pleine intégration sociale. Elle constitue une expérience de **collaboration à large échelle entre secteur culturel et secteur social** et permet de surcroît une **valorisation de la littérature jeunesse** par la commande d'un album spécifiquement conçu pour l'opération.

Première année d'expérimentation (2009-2010)

Pour sa première édition, elle a été **mise en œuvre, à titre expérimental, dans trois départements : l'Ain, le Lot et la Seine-et-Marne**. Elle bénéficiera ainsi à 29 000 nouveau-nés. La remise des lots s'est effectuée, jusqu'à la fin du mois de mars 2010, sur plusieurs sites répartis sur chaque département : bibliothèques publiques, structures d'accueil de la petite enfance, centres sociaux...

De nombreuses **animations** sont proposées à cette occasion pour sensibiliser les parents à l'importance de la lecture aux plus-petits. Des **formations** sont également organisées, en direction des professionnels de la petite enfance et des acteurs locaux du livre et de la lecture. Dans chaque département, la mise en œuvre de l'opération est assurée par la caisse d'Allocations familiales et la Bibliothèque départementale de prêt du Conseil général, avec la collaboration de la Direction régionale des affaires culturelles.

Deuxième année d'expérimentation (2010-2011)

En 2010-11 l'expérimentation s'étendra aux départements des Pyrénées-Orientales, de la Savoie et du Puy-de-Dôme, ce dernier département conservant son opération propre de livre de naissance (« Ouvrez, ouvrez, les livres aux bébés ») et s'associant à « Premières Pages » pour dans un premier temps diffuser le guide parental. Elle touchera 47 000 nouveau-nés et leurs familles.

Les axes forts de cette 2e année d'expérimentation sont :

- **l'adaptation du guide parental pour les personnes en situation de handicap sensoriel,**
- **la formation des professionnels,**
- **la mise en place d'indicateurs pour l'évaluation de l'opération.**

Perspectives d'évolution

« Premières Pages » a vocation à **couvrir progressivement l'ensemble du territoire** et à toucher chaque année les **800 000 nouveau-nés et leurs familles**. En adoptant comme référence le coût moyen actuel du lot, un tel élargissement peut être estimé à 4 millions d'euros par an. Dans cette hypothèse, l'opération devrait être conduite par une structure spécifique, éventuellement une fondation, qui bénéficierait d'apports financiers associant fonds publics (État, collectivités territoriales et Cnaf) et financement par le mécénat (fondations et entreprises). A l'issue de la convention triennale avec la Cnaf on peut ainsi envisager, pour 2012 le transfert de l'opération à une structure porteuse et, **pour 2015, l'extension de l'opération à la moitié du territoire**.

Budget prévisionnel 2010

L'opération est co-financée par l'Etat (MCC à hauteur de 100 000 € et Cnaf à hauteur de 150 000 €), avec l'apport des CAF et des CG à hauteur d'environ 30 000 € par départements. En 2010 elle concernera 6 départements.

Principaux postes budgétaires :

- L'album	150 000 € (CNAF)
- Le guide (réimpression et adaptation)	55 000 € (MCC)
- Les supports de communication (site internet, affiches, sacs, cartes postales)	45 000 € (MCC)
- La logistique (stockage, ensachage, acheminement et envoi des lots)	120 000 € (CAF/CG)
- L'accompagnement (formation des professionnels, organisation d'animations autour de la diffusion des lots)	60 000 € (CAF/CG)

Proposition 12

Développer et coordonner les services numériques des bibliothèques françaises dans le cadre d'un Schéma numérique des bibliothèques

Contexte

Après s'être dotée d'un réseau de bibliothèques publiques de qualité, reconnu à l'étranger, et avoir modernisé le réseau des bibliothèques universitaires, notamment à travers le plan Université U3M, la France doit maintenant installer le numérique au cœur des médiathèques et des bibliothèques publiques en offrant services et collections numériques pour répondre aux nouvelles attentes des usagers et toucher de nouveaux publics. Au cours de l'année 2009, un groupe de travail interprofessionnel et interministériel présidé par Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France, a élaboré un Schéma numérique des bibliothèques, rapport remis au ministre de la culture et de la communication afin d'organiser la coordination des projets numériques des bibliothèques françaises : numérisation partagée, définition de nouveaux services aux lecteurs, acquisition de ressources numériques au niveau national, infrastructures mutualisées/

Objectifs

La création d'un **groupe de travail numérique des bibliothèques françaises** au sein du conseil du livre, présidée par une personnalité de premier plan, permettra d'instruire concrètement et de mettre en œuvre au mieux les **11 grandes recommandations** formulées dans le rapport *Schéma numérique des bibliothèques*, notamment :

- **l'organisation concertée de la numérisation** entre les grandes bibliothèques françaises,
- l'élaboration d'un **plan de développement du livre numérique (e-book) en bibliothèque**,
- la définition de **licences nationales** afin de favoriser l'accès aux ressources électroniques quelle que soit la taille de la bibliothèque,
- la mise en place d'une **infrastructure nationale de conservation numérique** et la définition d'une offre de services pour les bibliothèques publiques de tous types.

Budget et mise en œuvre

La mise en place d'une commission numérique des bibliothèques n'appelle pas de budget spécifique.

Les recommandations du rapport *Schéma numérique des bibliothèques* impliquent :

- la mise en place de groupes de travail techniques (pas de budget),
- le redéploiement de moyens budgétaires des acteurs concernés, au fil de l'eau,
- la mobilisation de moyens nouveaux dans le cadre de l'Emprunt national (infrastructure de stockage notamment, 50 M€ environ).

Proposition 13

Rénover les outils de connaissance de l'activité des bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire national pour une meilleure évaluation de leurs activités

Contexte

Le ministère de la Culture et de la Communication, depuis 1969, collecte et analyse annuellement, sous forme de données chiffrées, l'activité des bibliothèques territoriales. Ce travail de suivi et d'évaluation relève d'une obligation réglementaire dans le cadre du contrôle technique qu'exerce l'État sur l'activité des bibliothèques territoriales.

L'échantillon actuel des établissements interrogés (4 293 lieux de lecture) ne correspond qu'à une partie des bibliothèques publiques existant sur le territoire (17 000 établissements environ selon l'ADBDP).

Une synthèse annuelle sous forme électronique est réalisée et disponible sur le site du ministère. Les principaux résultats d'activités sont disponibles dans la publication papier et électronique du ministère Chiffres clés : statistiques de la culture. Par ailleurs, le Service du Livre et de la Lecture présente sur le site du ministère quelques chiffres, commune par commune, issus de l'enquête annuelle.

Objectifs :

- Faire mieux correspondre le périmètre de l'enquête annuelle avec la réalité des établissements existants sur le terrain,
- Diffuser l'ensemble des données collectées sous une forme ergonomique et conviviale, à destination des professionnels, des élus voire du grand public,
- Mettre en place une cartographie précise et dynamique des bibliothèques, en liaison avec les données administratives et démographiques.

La mise en œuvre de ces objectifs induit une coopération entre l'administration centrale, les DRAC et les collectivités territoriales (départements par le biais des bibliothèques départementales de prêt) pour faire remonter la majorité des données statistiques par les acteurs de terrain. Elle se développe en partenariat avec la Bpi autour du projet de cartographie en ligne et de diffusion des données.

D'ici à l'automne 2010, il s'agit de mettre à disposition des collectivités un outil d'aide à la décision incontournable qui devra les accompagner dans leur réflexion sur d'éventuels projets de bibliothèques.

Budget prévisionnel

25 000 €

Proposition 14

Proposer aux collectivités territoriales un système d'information partagé pour l'observation des politiques du livre et de la lecture

Contexte :

La dispersion et l'hétérogénéité des données relatives aux politiques publiques en faveur du livre et de la lecture a été établie à plusieurs reprises. Le constat a été fait en 2007 par une étude de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) relative au repérage et à l'évaluation des politiques de partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales¹. Le récent rapport du sénateur Yann Gaillard sur la politique du livre, au nom de la commission des finances, a regretté l'éclatement des responsabilités en la matière et la difficulté à construire une vue synthétique de l'action des pouvoirs publics. C'est pourquoi, le Service du livre et de la lecture (SLL) du MCC a confié au Centre de Recherche et d'Etude des Conditions de Vie (CREDOC) une étude visant à définir la pertinence et la faisabilité d'un outil d'observation partagée des politiques en faveur du livre et de la lecture et l'intérêt que les différentes collectivités y porteraient.

Les conclusions de cette études sont favorables à la constitution d'un tel outil et en dessinent le cadre.

Objectifs :

L'État souhaite proposer aux collectivités territoriales la constitution d'un outil d'observation partagé afin de mettre en cohérence l'action publique et d'accroître sa visibilité. Il remplira deux objectifs :

1) La mise en partage de **données financières** au profit des acteurs locaux et nationaux devrait permettre d'établir une vision d'ensemble des interventions. Du degré de connaissance des aides publiques qu'ont les acteurs dépend leur capacité à replacer leurs politiques dans le cadre plus large des interventions sur leur territoire, à les rationaliser et à les adapter pour permettre une meilleure adéquation entre les besoins du territoire et l'action publique.

2) La collecte et la mise à disposition des **bonnes pratiques** et des **expériences innovantes** au profit des professionnels et des élus pourrait contribuer à la valorisation de la créativité et des efforts mis en œuvre dans de nombreux territoires et trop souvent méconnus.

Mise en œuvre :

Une expérimentation menée en partenariat avec les collectivités territoriales volontaires.

Une expérimentation à l'échelle de quelques collectivités volontaires bien structurées dans le domaine du livre et de la lecture (dotées notamment de structures régionales du livre) permettrait de tester les modes de recueil et d'exploitation des données et d'identifier l'organisation la mieux à même de piloter la constitution de l'observatoire.

Le projet d'observatoire devrait être évolutif au fur et à mesure de la consolidation des collaborations entre partenaires publics.

Pour mémoire :

L'étude confiée au CREDOC a porté sur 4 champs de la politique du livre et de la lecture (lecture publique, patrimoine écrit et numérisation, économie du livre, vie littéraire et création).

1 - Gautier-Gentes Jean-Luc, Livre et lecture : repérage et évaluation des politiques communes et concertées État/régions et État/départements, 2007. Disponible en ligne : <http://www.centrenationaldulivre.fr/?Livre-et-lecture-reperage-et>